

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2022

Les convocations du Conseil Municipal pour la séance du 14 avril 2022 à 18h30 ont été envoyées à tous les conseillers le 7 avril 2022 un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 en application de l'article L2120-10 du CGCT avec l'ordre du jour suivant :

1. POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU DES DECISIONS
2. BUDGET PRIMITIF 2022
3. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
4. ENGAGEMENT DE PROCEDURE D'ACQUISITION DE TERRAINS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTE AUTHENTIQUE
5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDST 2020-2022
6. AAP ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE 2022 - PARC DU MONT-VENTOUX - DEMANDE D'ACCORD
7. QUESTIONS DIVERSES

A l'ouverture de la séance :

Présents : Isabelle FOREST, François ILLE, Robert JÉRÔME, Benoît PELATAN, Jean-Michel SCALABRE, Clara PEDERSOLI, Laurent DEHAN, Odile WILHELM, Michel BIGONZI

Absents excusés ayant donné pouvoir : Dominique DUTRON donne pouvoir à Isabelle FOREST

Absent(s) excusé(s) : Clothilde BLANCHART

Absent(s) :

Quorum : 6

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :
À la majorité des voix, Benoît PELATAN a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Secrétaire de séance désigné(e) : Benoît PELATAN

Secrétaire auxiliaire : Françoise MATHIEU

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18h30.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2022 :

POUR = 9 +1 vote par procuration

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

A l'unanimité des présents.

1. POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DES DECISIONS

Conformément aux dispositions de l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a confié au Maire une partie de ses attributions par délibération n° 18062020-1 du 18 juin 2020.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire doit rendre compte, au conseil municipal, des décisions prises en application de ces délégations.

Compte-rendu des décisions : Néant

Compte-rendu des Déclarations d'Intentions D'aliéner (DIA) : Néant

Vous êtes invités à en prendre acte.

A Pris Acte.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire agissant par délégation du Conseil Municipal.

2. BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Benoît PELATAN

Benoît PELATAN, rapporteur, présente le budget primitif 2022 qui est proposé au vote du conseil. Il donne par chapitre les dépenses et les recettes de fonctionnement :

Code chapitre	Libellé chapitre	Réalisations 2021	Vote BP 2022
Dépenses			
011	Charges à caractère général	73 818 ,88 €	127 505,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilé	130 569,53 €	164 100,00 €
014	Atténuation de charges	0,00 €	200,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	119 659,07 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	9 892,55 €	10 095,93 €
765	Autre charges de gestion courante	44 790,03 €	107 740,00 €
66	Charges financières	5 487,41 €	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 850,97 €	2 000,00 €
Total dépenses		266 409,37 €	536 300,00 €
Code chapitre	Libellé chapitre	Réalisations 2021	Vote BP 2022
Recettes			
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	276 681,57 €
013	Atténuations de charges	949,67 €	550,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €
70	Vente de produits fabriqués, du domaine et ventes...	873,00 €	563,00 €
73	Impôts et taxes	255 856,04 €	223 000,00 €
74	Dotations et participations	45 354,78 €	17 400,43 €
75	Autres produits de gestions courantes	38 925,70 €	18 000,00 €
76	Produits financiers	5,48 €	5,00 €
77	Produits exceptionnels	260,14 €	100,00 €
Total recettes		342 224,81 €	536 300,00 €

Il donne ensuite les chiffres de la section d'investissement qui se vote également par chapitre. Il précise que pour que le budget soit en équilibre réel il faut que le remboursement du capital de la dette soit remboursé avec les ressources propres de la commune.

Code chapitre	Libellé chapitre	Réalizations 2021	RAR 2021	Vote BP 2022	Vote BP 2022 Cumulé
Dépenses					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	24 028,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	emprunts et dettes assimilées	24 535,50 €	1 160,00 €	25 840,00 €	27 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	4 567,56 €	3 000,00 €	20 000,00 €	23 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	79 720,50 €	40 000,00 €	106 640,00 €	146 640,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses		132 851,74 €	44 160,00 €	152 480,00 €	196 640,00 €
Code chapitre	Libellé chapitre	Réalizations 2021	RAR 2021	Vote BP 2022	Vote BP 2022 Cumulé
Recettes					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	0,00 €	0,00 €	9 732,93 €	9 732,93 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 643,05 €	0,00 €	40 732,07 €	40 732,07 €
13	Subventions d'investissement reçues	163 454,03 €	0,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	420,00 €	0,00 €	420,00 €	420,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	119 659,07 €	119 659,07 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 892,55 €	0,00 €	10 095,93 €	10 095,93 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes		201 409,63 €	0,00 €	196 640,00 €	196 640,00 €

Pour : 9 + 1 par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité des présents.

3. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé de voter une enveloppe globale de 18 600,00 €.

Il est demandé à l'assemblée de les répartir entre les associations en fonction de leurs projets et de leur investissement dans la commune. Tous les dossiers déposés sont ainsi étudiés.

Les crédits qui resteront disponibles permettront de répondre à d'éventuelles demandes de subventions exceptionnelles qui pourraient être déposées durant l'exercice 2022.

Association	Montant Voté	Vote
Pierre sèche en Vaucluse	200,00 €	Pour : 9 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
La Nesque Propre	300,00 €	Pour : 9 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
ADCCFF 84	150,00 €	Pour : 9 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
Solidarité Paysans Provence Alpes	0,00 €	Pour : 9 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
AFM TELETHON	0,00 €	Pour : 9 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
Association Prévention routière Comité de Vaucluse	0,00 €	Pour : 9 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
DDEN Vaucluse 84	0,00 €	Pour : 9 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
OCCE84 – Ecole de la Roque sur Pernes	800,00 €	Pour : 9 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
OCCE84 – Ecole élémentaire de Saint Didier	120,00 €	Pour : 9 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
Le Château du Beaucet	3 000,00 €	Pour : 9 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
Les Restaurants du Cœur	200,00 €	Pour : 9 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
Les Caladaires du Beaucet	300,00 €	<i>Laurent Dehan et Michel Bigonzi se retirent du vote</i> Pour : 7 + 1 vote par procuration Contre : 0 Abstention : 0
Montant total à voter	5 070,00 €	

4. ENGAGEMENT DE PROCEDURE D'ACQUISITION DE TERRAINS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTE AUTHENTIQUE

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de la commune à acquérir la parcelle B 439 d'une superficie de 1 400 m² qui se trouve à côté du cimetière quartier les Bourgades.

Une estimation auprès des domaines sur la valeur vénale a été faite le 04 janvier 2022 : il est retenu la valeur médiane pour la parcelle B 439 soit 98,81€/m² arrondie à 100€/m².

Une proposition a été faite auprès des héritiers de Monsieur René ESPENON et Louise SALLEI son épouse, qui sont :

- Monsieur ESPENON Christophe,
- Madame ESPENON VIALE Nadine,

- Madame REYNE Louisa,
- Madame ESPENON Viviane,
- Monsieur SEMPREVIVO Sébastien.

Ces derniers ont donné leur accord de principe à la cession de ladite parcelle pour la somme de cent trente-cinq mille euros (135 000 €) net vendeur.

Il est précisé que cette acquisition sera financée via le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) et l'appel à projet « Plus en avant » avec un autofinancement communal.

Considérant l'intérêt du projet et, considérant que le prix de vente proposé est conforme au prix du marché et à la valeur du bien, Monsieur le Maire propose de lancer la procédure pour acquérir la parcelle cadastrée en section B, parcelle n° 439 lieu-dit « LES BOURGADES », auprès des héritiers :

- De fixer en accord avec le vendeur, le prix d'achat total à 135 000 € ;
- De prendre en charge tous les frais résultant de cette transaction ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune de Le Beaucet, auprès de Maître Pierre GAUTIER, notaire à SORGUES qui prendra contact avec Maître Henri PASSEBOIS, notaire à CARPENTRAS chargé de la succession.

Lecture faite de ce projet, Monsieur Le Maire invite le Conseil à délibérer.

POUR = 9 + 1 vote par procuration

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

A L'UNANIMITE DES PRESENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée en section B, parcelle n° 439 lieu-dit « LES BOURGADES », auprès des héritiers ;
- De fixer en accord avec le vendeur, le prix d'achat total à 135 000 € ;
- De prendre en charge tous les frais résultant de cette transaction ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune de Le Beaucet, auprès de Maître Pierre GAUTIER, notaire à SORGUES qui prendra contact avec Maître Henri PASSEBOIS, notaire à CARPENTRAS chargé de la succession.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDST 2020-2022

Dans le cadre d'une politique contractuelle rénovée et au sein d'un cadre contractuel unique, le Conseil départemental de Vaucluse a décidé d'apporter une aide financière aux collectivités locales afin de favoriser, au travers du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST), un développement équilibré, équitable et solidaire de son territoire.

Au travers de ce contrat, le Conseil départemental s'attache à poursuivre et à renforcer une politique de soutien à l'investissement local des communes dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services, au plus proche des attentes de ses habitants. Il s'agit d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets, visant ainsi à relever de nombreux enjeux : confortement des centres-bourgs, accessibilité aux services, attractivité, transition écologique, énergétique et numérique, valorisation du patrimoine, mobilité douce, cohésion sociale et citoyenneté, etc.

Vu l'approbation en date du 22 novembre 2019 par le Conseil Départemental de Vaucluse pour la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2020-2022

Vu l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire et opportun pour la Commune :

- De procéder à l'acquisition et à l'aménagement de la parcelle cadastrée B 439 située à côté du cimetière, lieu-dit « LES BOURGADES » où est prévu au Plan Local d'Urbanisme un emplacement réservé N°4 relatif à l'Aménagement d'un espace collectif paysager (jardin public, aire de jeux, boulodrome, stationnements, etc.)
- Une promesse de vente est en cours.

Le plan de financement serait le suivant (en fonction des contraintes d'autofinancement à hauteur de 20% du plafond de subventionnement de la collectivité) :

Coût total HT = 157 500,00 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL- CDST à venir	89 640,00 €	56,91 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL – Plus en avant	30 000,00 €	19,05 %
COMMUNE- Autofinancement	37 860,00 €	24,04 %
Total	157 500,00 €	100,00 %

Le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- La présente délibération du Conseil Municipal adoptant le projet, arrêtant les modalités de financement et autorisant le Maire à solliciter ladite subvention ;
- Un dossier technique avant-projet sommaire avec une note de présentation du projet ;
- Un estimatif détaillé de la dépense HT et TTC ;
- Un échéancier de réalisation ;
- Un plan de financement faisant apparaître les subventions sollicitées ou obtenues des divers partenaires financiers ;
- Un relevé de propriété ;
- Le plan de situation ;
- Une attestation précisant que les travaux prévus relèvent de la collectivité et n'ont pas été transférés à l'intercommunalité ;
- Le relevé d'identité bancaire ;
- Et la promesse de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter le présent projet,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- De solliciter cette subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale auprès du Conseil Départemental.

Pour : 9 + 1 vote par procuration

Contre = 0

Abstention = 0

A l'unanimité des présents.

6. AAP ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE 2022 - PARC DU MONT-VENTOUX - DEMANDE D'ACCORD

Monsieur le Maire expose :

L'orientation 4 « Faire de la préservation des patrimoines naturels un enjeu collectif » de la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux propose d'organiser, mutualiser et enrichir les connaissances de la biodiversité du territoire et d'encourager les pratiques qui y sont favorables.

Pour ce faire, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux coordonne actuellement un projet d'amélioration des connaissances naturalistes et de mobilisation citoyenne autour de la préservation de la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), pour 5 communes du Parc, grâce au soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et du Conseil régional Sud.

Il est proposé de poursuivre cette dynamique en proposant la réalisation de nouveaux ABC dans le cadre du nouvel appel à projet 2022 de l'OFB. Il s'agira ainsi d'accompagner 8 nouvelles communes du Parc dans les objectifs suivants :

- Améliorer les connaissances de la biodiversité du territoire
- Mobiliser les citoyens dans la prise en compte de la biodiversité et sensibiliser tous les publics (habitants, visiteurs, scolaires, acteurs socio-économiques)
- Sensibiliser les élus et renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.

Pour cela, de nombreux inventaires seront réalisés sur les communes cibles. Des inventaires participatifs seront également mis en œuvre afin d'impliquer les habitants dans l'effort de prospection. Les données collectées seront structurées et mise à disposition du public grâce aux outils GéoNature Citizen et GéoNature Atlas développés par le Système d'Information Territorial (SIT) des Parcs naturels régionaux de la Région Sud.

La sensibilisation du public sera également un élément clé du projet à travers différents supports et outils (conférences, sorties nature, livrets, etc.), des projets pédagogiques, des formations... Les résultats de ces actions seront portés à connaissance des habitants concernés et des élus locaux, sous une forme adaptée à leur bonne prise en compte dans les actions communales à venir (préparation de documents d'urbanisme ou de projets d'aménagement, livrets ABC, etc.).

Il est proposé que la commune du **Beaucet** soit partenaire du projet en tant que commune cible, aux côtés des autres communes concernées par le projet, à savoir : Mazan, Méthamis, Mormoiron, Saint Didier, Saint Pierre-de-Vassols, Venasque et Villes-sur-Auzon.

Le montant total du programme d'action porté par le Parc naturel régional du Mont-Ventoux pour la période 2023-2026 s'élève à 236 320,00 € TTC. Aucune contribution financière n'est demandée à la commune du **Beaucet**.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le contenu du présent rapport ;
- De donner mandat pour agir en son nom et à son compte au Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, désigné comme porteur du projet, pour solliciter et percevoir de l'OFB le soutien financier afférent au projet susvisé ;
- De confier à Monsieur le Maire la mise en place administrative du projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces subséquentes.

Lecture faite de ce projet, Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Adopté à : 9 + 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstentions : 0

A l'unanimité des présents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le contenu du présent rapport ;
- De donner mandat pour agir en son nom et à son compte au Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, désigné comme porteur du projet, pour solliciter et percevoir de l'OFB le soutien financier afférent au projet susvisé ;
- De confier à Monsieur le Maire la mise en place administrative du projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces subséquentes.

7. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Benoît PELATAN



Le Maire,

François ILLE



Compte-rendu affiché le 15 avril 2022